

celier. Elle justifia son innocence, & se retira peu après dans l'abbaye d'Andlorn, qu'elle avoit fondée, & où elle finit ses jours. Le Pape saint Léon IX la mit en 1049 au nombre des Saints. Elle est honorée comme vierge, parce qu'elle conserva sa virginité pendant le tems qu'elle fut mariée à Charles-le-Gros. Mr. G. relève toutes les traditions incertaines qu'on rapporte sur sainte Richarde, & qui paroissent démenties par le silence de quelques contemporains, quoiqu'attestées par d'anciens & graves auteurs. " Des tems *plus heureux*,
 „ ajoute-t-il, ont dissipé ces ténèbres de la
 „ barbarie (a). Mais si les connoissances &
 „ les lumieres, qu'ils nous ont procurées,
 „ nous ont mis en état de discerner le vrai
 „ d'avec le faux, elles nous font en même
 „ tems un devoir de respecter les motifs
 „ d'une piété qui n'étoit pas éclairée, &
 „ ceux des établissemens qu'elle inspiroit,
 „ parce que la religion & l'utilité publique
 „ en faisoient le principal objet „ (b).

(a) Un homme occupé de l'histoire & de la gloire de l'Eglise, peut-il regarder les tems où nous sommes, comme *plus heureux* que ceux de nos bons & ignorans ancêtres? Les fausses légendes sont-elles donc un mal comparable à l'athéisme? Est-ce le même crime d'attribuer quelques miracles supposés à un Saint, & de démolir les autels du Dieu vivant?

(b) On ne voit pas en quoi la piété de Richarde n'étoit pas éclairée. Etoit-ce parce que du consentement de son époux elle vivoit dans la continence, ou parce qu'elle inspiroit des établissemens dont le principal objet étoit la religion & l'utilité publique?